



ANNEXE N°8

HORAIRES ET DUREES DES RENCONTRES – CARACTERISTIQUES DES BALLONS 2021 / 2022

1. Horaires des rencontres

Le Comité Directeur du District des Hauts de Seine de Football, dans ses réunions du 10 et 25 juin 2020, a établi le principe d'une flexibilité des horaires.

Une demande a été faite via la messagerie officielle afin que chaque club propose un horaire dans la plage horaire autorisée.

La Commission Centrale des Compétitions Départementales donnera son accord après examen des propositions des clubs.

En Coupes, les horaires seront les mêmes qu'en championnat.

| |
|-----------------------|
| DIMANCHE MATIN |
|-----------------------|

C.D.M. / ANCIENS : horaires possibles : 9h, 9h30, 10h, 10h30, 11h et 11h30

SENIORS :

Le Samedi : horaires possibles : 19h30, 20h00 et 20h30,

Le Dimanche : horaires possibles : 13h, 13h30, 14h, 14h30, 15h, 15h30, 16h, 16h30, 17h et 17h30

U18 – U16 :

Le Samedi : horaires possibles : 18h00, 18h30 et 19h00,

Le Dimanche : horaires possibles identique aux seniors

U14, FEMININES (seniors F, U18 F, U15 F), foot entreprise

Le Samedi : horaires possibles : 13h30, 14h, 14h30, 15h, 15h30, 16h, 16h30, 17h et 17h30

Pour U12, U13, U13F, U10, U11, U11F, U9, U8, U7 et U6 : horaires communiqués par la Commission Foot Educatif

Toute modification ou dérogation devra, pour être accordée, être soumise à la Commission Centrale des Compétitions Départementales suivant les modalités de l'article 10.3 du Règlement Sportif Général du 92.



Toute modification acceptée en championnat sera valable en coupe (art. 10 du R.S.G. du 92)
Nota : Les horaires de Coupes peuvent être modifiés par la Commission Centrale des Compétitions Départementales, décision mentionnée dans son PV et le site internet du District.

2. Durées des rencontres

| | | | |
|---------------------------|-----------|---------------------|-----------|
| Seniors : | 2 x 45 mn | Séniors Féminines : | 2 x 45 mn |
| U18 : | 2 x 45 mn | U18F : | 2 x 45 mn |
| U16 : | 2 x 45 mn | | |
| U14 : | 2 x 40 mn | U15F : | 2 x 40 mn |
| U12 (F) – U13 (F) : | 2 x 35 mn | | |
| U10 (F) – U11 (F) : | | Maximum 50 mn | |
| Plateau U8 (F) – U9 (F) : | | Maximum 50 mn | |
| Plateau U6 (F) – U7 (F) : | | Maximum 40 mn | |

3. Caractéristiques du ballon

3.1. Ballon type n°5 :

| | | | |
|-----------------|---------------------------------|---------|---------------------------------|
| Circonférence : | 70 cm au plus 68 cm au moins | Poids : | 450 g au plus 410 g au moins |
|-----------------|---------------------------------|---------|---------------------------------|

La pression du ballon devra se situer entre 0.6 et 1.1 bar (600-1100 g/cm²) au niveau de la mer.
Ce ballon sera utilisé pour les rencontres des catégories :

- Masculins : seniors, Jeunes de U19 jusqu'à U14
- Féminines : seniors F

3.2. Ballon type n°4 :

| | | | |
|-----------------|-----------------------------------|---------|-------------------------------|
| Circonférence : | 66 cm au plus 63.5 cm au moins | Poids : | 390g au plus 350g au moins |
|-----------------|-----------------------------------|---------|-------------------------------|

La pression du ballon devra être identique à celle du ballon de type n°5.

Ce type de ballon sera utilisé pour les rencontres des catégories :

- Masculins : de U13 à U10
- Féminines : de U18F à U10F

Pour **les catégories, joueuses ou joueurs**, U6 (F) à U9 (F), utilisation d'un ballon adapté à cette catégorie (N°3 ou 4).



4. FUTSAL :

4.1 Pour les seniors, en D1 et D2 :

Les rencontres se déroulent du lundi au vendredi, sur les horaires suivants : 20h15, 20h30, 20h45, 21h, 21h15 et 21h30

Le samedi et le dimanche toute la journée avec un coup d'envoi de 10h à 18h.

4.2 Pour les U17, U15, U13 :

Les rencontres se déroulent le samedi et le dimanche toute la journée avec un coup d'envoi de 10h à 18h.

4.2

- Ballon spécifique « futsal »
- Durée de la rencontre : 2 x 25 mn.

Toutefois, pour passer à une rencontre en 2 x 20 mm avec chronométrage, le club devra s'assurer :

1. Qu'une demande d'un troisième officiel à la charge du club demandeur a été effectuée et accordée par la commission
2. Que la table de marque est en état de marche
3. Qu'il a bien un créneau de 3 heures pour l'occupation du gymnase (attestation à **produire**)